



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, que le ***Règlement 291-2025 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources*** a été adopté à la séance du conseil de la MRC des Sources le 15 octobre 2025. Une copie du règlement ainsi que ses annexes sont disponibles dans toutes les municipalités, ainsi que sur le site Internet de la MRC des Sources.

De plus, les citoyens concernés par le règlement 291-2025 seront informés par courrier postal dans un délai de 3 mois suivant son entrée en vigueur.

Pour toute demande de déclaration ou de certificat d'autorisation, veuillez soumettre votre requête via la plateforme de demande de permis ou contacter votre inspecteur municipal.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce dix-septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq (17 octobre 2025).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier

Liens et documents utiles :

1. [Version administrative du règlement 291-2025 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources, adopté le 15 octobre 2025 et maintenant en vigueur](#), avec les annexes :

[Carte 1 : Protection des cours d'eau et des lacs](#)

[Carte 2 : Protection des milieux humides](#)

[Carte 3 : Protection des sites d'intérêts environnementaux et écologiques](#)

2. [Bottin des inspecteurs municipaux](#)